

Travaux de la Chambre

[Français]

LES COMMUNICATIONS

LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE—ON DEMANDE QU'IL Y AIT DE NOUVELLES DISCUSSIONS AVEC LE QUÉBEC

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Étant donné que nous connaissons les résultats de la conférence fédérale-provinciale sur les communications, que le dossier défendu par le ministre des Communications du Québec semble être maintenant entre les mains du premier ministre du Québec, et la déclaration que ce dernier avait faite dimanche dernier, appuyant publiquement la position du Québec, est-ce que je pourrais demander au très honorable premier ministre, si dans les circonstances et compte tenu des conséquences qui peuvent être mauvaises au niveau politique, à cause de cette rupture, si le premier ministre a discuté de cette question avec son homologue québécois, s'il a l'intention de le faire, et s'il a une proposition à offrir pour que le Québec fasse partie du comité dont il est question?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, le premier ministre de la province n'a pas communiqué avec moi à la suite de la conférence. Je pense que la position du ministre des Communications fédéral est celle que j'avais décrite au député la semaine dernière, savoir que cette conférence-là n'était pas mandatée pour apporter des amendements à la constitution ou pour faire des transferts de juridiction. Telle fut la position du ministre fédéral des Communications. Je crois qu'il appert aux comptes rendus des *Débats* que ce que demandait M. L'Allier, c'était un véritable changement constitutionnel. Je ne crois pas que les députés de l'opposition soient eux-mêmes d'accord avec cette position. Je serais toutefois intéressé de l'entendre dire. Quant à moi, monsieur le président, je le regrette, mais le premier ministre du Québec ne m'a fait aucune communication depuis la fin de la conférence.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Baldwin: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'aimerais que le leader du gouvernement à la Chambre nous annonce les travaux de la Chambre pour le reste de la semaine et la semaine prochaine. Étant donné la motion d'ajournement inscrite au nom du ministre, peut-il nous dire en quoi consistaient les directives qu'il a reçues hier de son caucus quant à la clôture de cette partie de la présente session?

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, la Chambre sait que les travaux en cours, que nous souhaitons terminer si possible avant l'ajournement, comprennent le bill C-2 sur les coalitions, le bill C-66 sur la taxe d'accise, et le bill C-70 sur les relations de travail dans la Fonction publique. Ce dernier a été étudié rapidement hier par le comité et par la Chambre et j'espère que les débats ne se prolongeront pas.

● (1500)

Je suis moins optimiste pour les deux autres bills, les bills C-2 et C-66. Je sais que les députés veulent participer

au débat, surtout pour le bill relatif à la loi sur la taxe d'accise. D'une manière générale, on croit que cela ne devrait pas durer trop longtemps et qu'une décision devrait être prise dès que possible. Je suis certain que la Chambre acceptera de prolonger les séances et de raccourcir la durée des discours.

Des voix: Jamais!

M. Sharp: Je vais avoir des entretiens avec mes collègues les leaders des divers partis à la Chambre qui sont très coopératifs, et je suis sûr que, dans l'intérêt de la démocratie à la Chambre, où nous rendons des décisions sans délais excessifs, je n'aurai aucune difficulté à obtenir leur collaboration.

Nous poursuivrons l'étude du bill sur la taxe d'accise demain. J'ignore si nous allons le faire sans interruption: il se peut qu'on appelle la troisième lecture du bill C-70 et, peut-être, du bill C-2. Mais l'essentiel de l'ordre du jour sera le projet de loi sur la taxe d'accise.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le leader de la Chambre connaît l'atmosphère qui règne parmi les députés. Ne songerait-il pas à abandonner le bill C-66 pour que nous puissions ajourner demain?

Des voix: Il n'en est pas question!

M. Sharp: Si le député laisse entendre que nous devrions ajourner avant d'en avoir fini avec ce bill, c'est évidemment sur lui que retombera la responsabilité s'il n'y a pas de remboursements.

M. Stevens: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Au cours de la période des questions, le ministre des Finances (M. Turner), en réponse à une question que je lui avais posée au sujet de la croissance réelle de l'économie au cours de l'année, a induit la Chambre en erreur, sans le vouloir j'en suis sûr, lorsqu'il a déclaré: si le député lit attentivement l'exposé budgétaire, il se rendra compte que j'ai évalué le taux de croissance comme étant de zéro à un p. 100. La vérité, c'est que l'exposé ne dit rien de tel. Je comprends que le ministre est pressé de toutes parts. Il a peut-être confondu le texte de l'exposé budgétaire et celui de son discours à la conférence des premiers ministres. Je me demande si on ne pourrait pas lui donner de faire une rectification.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Je donnerai la référence au député.

M. Leggatt: Je soulève la même question de privilège, monsieur l'Orateur. En réponse aujourd'hui à une question relative à la loi sur l'examen de l'investissement étranger, le ministre a dit que le problème de la fermeture de filiales par les sociétés mères ne relevait pas de cette loi. Les normes établies par le ministre pour approuver les prises de contrôle comprenaient notamment des répercussions avantageuses sur l'emploi et un accroissement de la concurrence. Lorsqu'une usine exploitée par une filiale prise en charge est fermée par la suite, il s'agit clairement d'un cas visé par la loi. Je me demande donc si le ministre ne voudrait pas modifier sa réponse parce qu'il induit involontairement la Chambre en erreur en soutenant que ce cas ne relève pas de la loi sur l'examen de l'investissement étranger.

M. l'Orateur: À l'ordre. Le député de New Westminster (M. Leggatt) vient de soulever là un très intéressant sujet de discussion.